

HANDICAP AUDITIF
FICHE TECHNIQUE
À VISÉE INFORMATIVE
ET PÉDAGOGIQUE

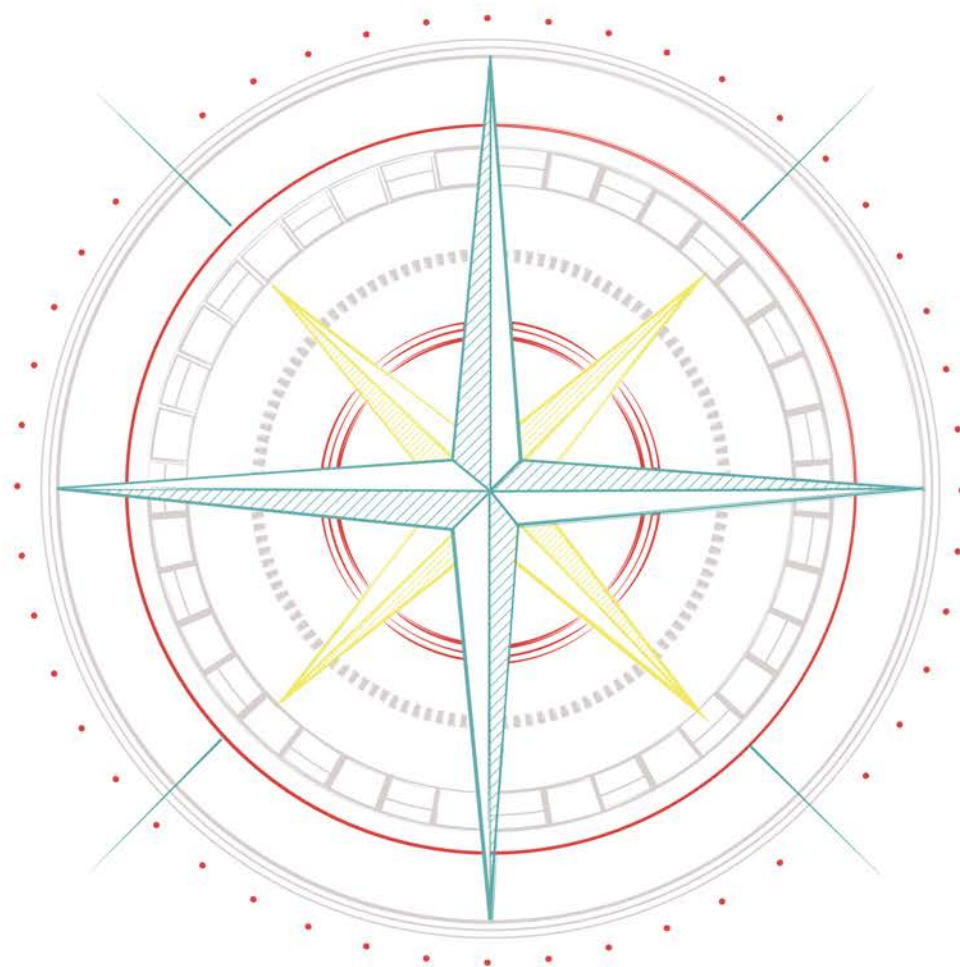


TABLE DES MATIÈRES

Partie introductive	4
Avant-propos	4
Cadre légal	5
« Le départ » : indications et préconisations	6
Les déficiences auditives	6
La classification clinique	6
La classification selon la date d'apparition de la déficience auditive	7
Les causes de la déficience auditive	8
Conséquences de la déficience auditive.....	8
Les prothèses auditives	9
Les appareils auditifs.....	10
L'implant cochléaire.....	10
Les différents moyens de communication	11
L'oral associé à la lecture labiale	11
Le code LPC : Langage Parlé Complété.....	12
La Langue des signes française	13
Le français signé	15
Le FCSC : Français Complété Signé Codé	16
L'écrit	16
Culture et « Monde des Sourds »	17
« L'itinéraire » : sensibilisation et vigilance	18
Les « superpouvoirs » des personnes sourdes	18
La vue	18
Les compétences cognitives.....	18
Aides et solutions	19
Aides techniques	19
Aides humaines.....	21
« L'arrivée » : indications et préconisations	23
Faire cours à un étudiant déficient auditif	23
Première rencontre et accueil.....	23
Pendant le cours	23
Évaluation des étudiants déficients auditifs	25
Rendre ses cours accessibles	26
La diffusion des supports.....	26

Supports et accessibilité numérique	26
Conclusion	30
Crédits	31
Brochure.....	31
Illustrations	31

PARTIE INTRODUCTIVE

Avertissement

Dans le présent document, tous les termes employés sont entendus de manière générique, sans distinction particulière en termes de genre.

AVANT-PROPOS

Cette fiche technique à visée informative et pédagogique, dédiée à un meilleur accueil des étudiants en situation de handicap auditif, s'adresse aux équipes pédagogiques de manière élargie :

- Enseignants et assistants
- Personnels de scolarité
- Personnels des missions handicap
- Personnels de direction des établissements

Cette fiche a pour objectif d'apporter bon nombre d'informations pratiques sur la déficience auditive et ses conséquences sur la vie étudiante des élèves concernés, ainsi que de promouvoir les bonnes pratiques à mettre en place pour compenser les contraintes du handicap auditif.

Les préconisations apportées dans cette fiche concernent :

- L'accueil physique et les moyens de communication
- Les moyens humains et techniques de compensation
- Les bonnes pratiques à privilégier pendant les cours
- L'accessibilité des contenus pédagogiques

Ces préconisations tiennent compte des contraintes vécues par le corps enseignant, à savoir : le volume de cours, le nombre important d'étudiants et le temps consacré à l'élaboration des contenus.

Le **Pôle handicap** de Sciences Po met déjà en place un certain nombre d'actions lors de l'accueil d'étudiants déficients auditifs telles que :

- Le traitement acoustique des salles de cours par la pose de panneaux acoustiques ainsi que l'intégration de boucles magnétiques fixes et d'équipements individuels pour les étudiants déficients auditifs. Cette réflexion sur l'ambiance des salles de cours est complétée par le déploiement d'un mobilier accessible pour tous types de handicaps ;
- Le déploiement de boucles magnétiques fixes dans les amphithéâtres ;
- l'achat de stylos électroniques capables d'amplifier et de filtrer les sons perçus par la prothèse auditive. Les étudiants, salariés ou enseignants peuvent en disposer et les retirer à la bibliothèque des campus de Paris et Reims ;

- Une meilleure sécurisation des circulations verticales (pour les personnes atteintes de troubles de l'équilibre en lien avec l'oreille interne).

CADRE LÉGAL

La **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait écho à la déclaration des droits pour les personnes handicapées (**ONU 1975**) et pose les fondements de la prise en charge du handicap dans l'espace public.

Cette loi définit le handicap comme « **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant** ».

Si le handicap résulte de la rencontre entre les ressources d'une personne et les exigences de son environnement, deux notions sont alors à investiguer :

1. **l'accessibilité** qui permet de rendre l'espace public accessible à toute personne, handicapée ou non, ou potentiellement en situation de handicap ponctuel ;
2. **la compensation** qui permet de rendre l'environnement capacitant en répondant aux besoins spécifiques de la personne handicapée.

Concernant la Langue des Signes française (LSF), la loi la reconnaît comme une langue à part entière et comme langue officielle pour les examens : Article L. 312-9-1 du Code de l'éducation (rajouté par la loi du 11 février 2005) : « **La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la LSF. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à favoriser son enseignement. Il est régulièrement informé des conditions de son évaluation. Elle peut être choisie comme épreuve optionnelle aux examens et concours, y compris ceux de la formation professionnelle. Sa diffusion dans l'administration est facilitée.** »

Étant donné que la déclaration du handicap n'est pas obligatoire, certains étudiants pourraient ne pas en informer les services pédagogiques. Dès lors, il est nécessaire d'envisager la compensation du handicap et l'accessibilité comme préalables à toute interaction et toute diffusion de contenus auprès des élèves.

Ce guide a pour but d'informer l'ensemble du corps pédagogique de Sciences Po des bonnes pratiques à adopter pour permettre un meilleur accès à l'enseignement des étudiants handicapés auditifs mais également pour poser un cadre sécurisant et démonstrateur des valeurs de Sciences Po.

« LE DÉPART » : INDICATIONS ET PRÉCONISATIONS

LES DÉFICIENCES AUDITIVES

Qu'est-ce qu'être sourd, malentendant ou déficient auditif ? Chaque personne déficiente auditive a sa propre identité, sa propre histoire et sa propre conscientisation de la déficience. En effet, la déficience auditive prend de nombreuses formes différentes, qui conditionneront chacune le moyen de communication et l'appareillage choisis par la personne malentendante ou sourde.

Le handicap auditif se manifeste par différentes formes de déficiences allant de la gêne (acouphènes) à la surdité complète. Actuellement, en France, 5 millions de personnes sont concernées par des déficiences auditives. Parmi elles, 88 % sont de l'ordre de l'acquis au cours de la vie (personnes âgées et devenues sourdes) contre 12 % de surdités de naissance.

La perte d'audition est avérée lorsque le seuil d'audition (niveau à partir duquel une personne commence à percevoir un son) est situé à 20 dB (seuil normal compris entre -10 et 20 dB). Cette perte d'audition peut être légère, moyenne, sévère ou profonde et peut toucher une seule ou les deux oreilles :

- **perte auditive légère** : la parole est difficile à comprendre lorsque l'environnement est bruyant et les sons faibles ne sont pas perçus. Des acouphènes (bourdonnements ou sifflements continus) et de l'hyperacousie (intolérance à certaines fréquences et bruits) peuvent se manifester. Attention : malgré le caractère mineur de ces troubles, ils peuvent devenir très invalidants et avoir d'importantes conséquences telles que l'isolement ou la dépression ;
- **perte auditive moyenne** : les sons faibles et moyennement forts ne sont pas audibles et la parole est très difficilement compréhensible en présence de bruit ambiant ;
- **perte auditive sévère** : les conversations en groupe sont laborieuses et il est nécessaire de parler fort pour être entendu. Ces échanges sont sources de stress et de fatigue cognitive pour la personne déficiente auditive ;
- **perte auditive profonde** : la communication s'avère impossible sans appareils auditifs, seuls quelques sons très forts sont perçus par la personne déficiente auditive.

La classification clinique

- **Déficience auditive de transmission** : le trajet du son est stoppé au niveau de l'oreille externe ou moyenne (pavillon de l'oreille, tympan ou chaîne des osselets). La cochlée (organe de l'audition en forme d'escargot) n'est pas touchée ; de ce fait, les déformations acoustiques ne sont pas très importantes et la perte auditive ne dépasse généralement pas 60 dB.

- **Déficience auditive de perception** : la plus fréquente, elle est due à une atteinte de l'oreille interne au niveau des cellules ciliées de la cochlée. Cela entraîne une perte de perception de la force du signal sonore et une déformation du message reçu, ayant pour conséquences des difficultés de discrimination du propos. La déficience auditive de perception implique souvent une surdité profonde entravant le développement ordinaire du langage oral.

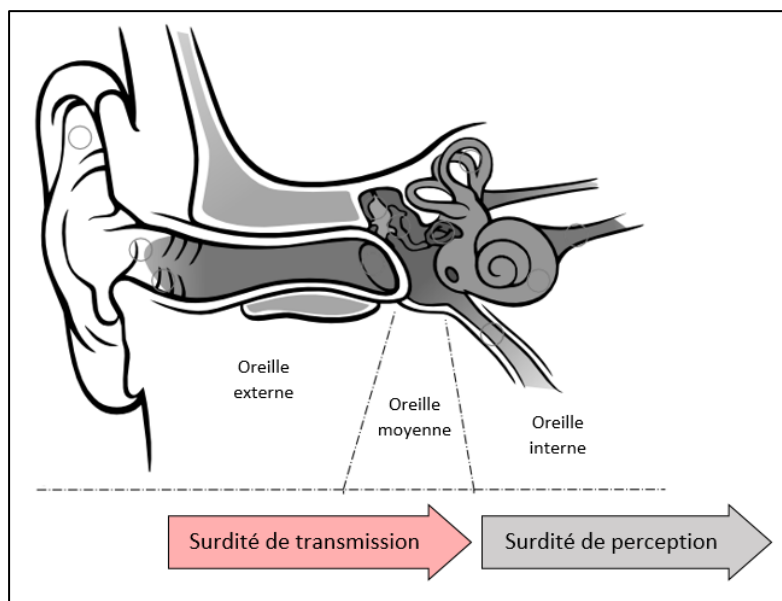


Figure 1 - Schéma de l'appareil auditif humain

La classification selon la date d'apparition de la déficience auditive

Selon que la déficience auditive apparaisse avant ou après le stade de structuration du langage, elle aura une influence sur le développement de l'activité langagière orale :

- **la déficience auditive pré-linguistique ou pré-linguale** : la période pré-linguistique recouvre la première année de vie et permet à l'enfant de prendre connaissance de tous les sons qui l'entourent ;
- **la déficience auditive post-linguistique ou post-linguale** : la deuxième phase d'acquisition du langage permet l'élaboration du système langagier oral de l'enfant, à partir de l'écoute et de la reproduction des sons qu'il perçoit. L'audition et l'articulation étant intimement liées, l'enfant reproduit l'expression verbale qui l'entoure. Cette période de « bain langagier » se déroule jusqu'à l'âge de 7 ans et est critique pour l'enfant. Mais la mauvaise qualité des fonctions auditives entraîne des difficultés dans cette acquisition de la parole orale. Ces perturbations se manifestent même pour une perte auditive moyenne (40 dB à 70 dB) et entraînent des risques d'erreur d'interprétation de la parole et donc une mauvaise reproduction. Une prise en charge orthophonique permettra de développer la qualité de l'articulation et de la voix et ainsi d'accompagner l'acquisition du langage oral.

Les causes de la déficience auditive

La déficience auditive peut survenir à la naissance ou se manifester au cours de l'existence. De ce fait, deux classifications existent.

La déficience auditive congénitale

Elle regroupe les types de déficiences survenant à la naissance ou peu après. Celles-ci peuvent être dues à des facteurs génétiques héréditaires, par des complications survenues à la grossesse ou à l'accouchement. Certaines infections telles que la rubéole chez la mère, un manque d'oxygène à la naissance, l'utilisation de médicaments ototoxiques pendant la grossesse, la jaunisse etc. sont autant de facteurs de déficiences auditives.

La déficience auditive acquise

À tout âge de la vie, de nombreux événements peuvent être à l'origine d'une déficience auditive, tels que :

- des maladies infectieuses (rougeole, oreillons, méningite) ;
- des infections chroniques de l'oreille, otites à répétition ou liquide dans l'oreille (otite séreuse moyenne) ;
- l'administration de certains médicaments ;
- une blessure à l'oreille ou un traumatisme crânien ;
- l'exposition répétée à des niveaux sonores élevés : concerts, boîtes de nuit, écoute prolongée de contenus sonores sur MP3 ou portables, etc. ;
- le vieillissement et la dégénérescence des cellules sensorielles ;
- un corps étranger bloquant le canal auditif ou un bouchon de cérumen.

Conséquences de la déficience auditive

La déficience auditive devient incapacitante lorsqu'elle engendre une perte auditive supérieure à 40 dB dans la meilleure oreille chez l'adulte et supérieure à 30 dB dans la meilleure oreille chez l'enfant.

Les conséquences sociales et les troubles de l'apprentissage résultant de la déficience auditive sont variables et dépendent de différents facteurs tels que le degré de déficience auditive, l'environnement langagier, l'oralisation, le suivi orthophonique, l'apprentissage d'un moyen de communication corporel tel que la langue des signes ou le langage parlé complété, etc.

Physiologiquement et anatomiquement, les personnes sourdes sont capables de parler. Cependant, l'articulation et le langage oral sont fortement associés à l'audition puisqu'il est nécessaire d'entendre les sons pour apprendre à les reproduire. Un travail orthophonique est souvent entrepris afin de permettre une acquisition de l'articulation et de la parole. Cet exercice repose sur la perception des sons, grâce au toucher, par les vibrations qu'ils provoquent au niveau de l'appareil phonatoire : l'enfant est invité à poser sa main sur la gorge de l'orthophoniste puis sur

son propre cou afin de mesurer l'impact vibratoire que produisent les différents sons. De ce fait, il est en mesure de les reconnaître et de les reproduire : dès lors, l'enfant « oralise ».

L'expression « sourd-muet » est un abus de langage

Les personnes sourdes sont capables de produire des sons, à l'inverse d'une personne muette dont l'appareil phonatoire est déficient. Dans le cas de la surdité (quel que soit le degré), seul l'appareil auditif est endommagé.

Il est important de noter que la déficience auditive ne présente aucun lien avec une quelconque altération cognitive. De ce fait, elle n'entraîne pas de déficit mental et n'a aucune relation avec le quotient intellectuel. Longtemps considérées comme moins intelligentes que les personnes entendantes, les personnes sourdes sont encore aujourd'hui associées à des déficients intellectuels.

La déficience auditive peut cependant induire des difficultés sociales plus ou moins extrêmes en fonction du degré de cette dernière et des conditions de sa survenue :

- difficultés de compréhension du monde environnant et difficultés à se faire comprendre en raison de la perte auditive et d'une mauvaise oralisation ;
- gêne, douleur et fatigue lorsque la personne malentendante se retrouve dans un lieu bruyant, car les sons peuvent être amplifiés directement dans son oreille, ce qui peut être très gênant et/ou douloureux et fatigant. En effet, l'appareillage auditif (lorsqu'il existe) fait office d'amplificateur de certaines bandes de fréquences. Se manifeste alors une tendance à fuir les lieux bruyants ou les réunions de groupes : désintérêt pour les sorties au restaurant ou les soirées entre amis, évitement des lieux tels que les cafétérias, les rassemblements étudiants, le bureau des élèves, etc. ;
- fatigue cognitive résultant de la dépense d'énergie nécessaire à la concentration au cours de la journée : concentration pour lire sur les lèvres de son interlocuteur ou pour recourir à de la suppléance mentale (reconstituer le sens d'une phrase en retrouvant les mots qui n'ont pas été lus sur les lèvres) ;
- isolement social et troubles de l'humeur : les situations vécues par une personne déficiente auditive vont avoir pour conséquence un retrait progressif de la vie sociale qui peut conduire à un véritable isolement et aboutir à des troubles de l'humeur jusqu'à la dépression.

Pour anticiper ces situations, il est important de créer des environnements capacitants, permettant la bonne intégration des personnes déficientes auditives grâce à des solutions de compensation adaptées.

LES PROTHÈSES AUDITIVES

Le type d'appareillage choisi est fonction de différents critères tels que le type et niveau de surdité, l'état fonctionnel de l'appareil auditif (présence de lésions ou non), l'âge de survenue de la surdité

et donc la capacité d'adaptation à l'appareillage, l'impact social, la conscientisation et l'acceptation du handicap par la personne déficiente auditive, etc.

Les appareils auditifs

Les appareils auditifs sont des prothèses miniatures qui permettent d'amplifier le son perçu. Placés au niveau des oreilles (contours de l'oreille ou intra-auriculaire), ils sont constitués de :

1. Un microphone qui enregistre les vibrations sonores
2. Un amplificateur qui intègre et retransmet les sons à l'oreille à l'aide d'un haut-parleur

Ce type d'appareil sollicite l'ensemble du système auditif de la personne. Il est donc nécessaire que cette dernière possède une audition fonctionnelle, même si amoindrie.



Figure 2 - Contour d'oreilles et prothèse intra-auriculaire

L'implant cochléaire

L'implant cochléaire est un dispositif permettant de stimuler le nerf auditif. Un ensemble électronique (microphone, processeur, émetteur) capte les sons environnants et les transforme en impulsions électriques. Ces dernières sont transmises à un récepteur implanté sous la peau qui va stimuler les électrodes situées au niveau de la cochlée. L'information électrique est alors directement véhiculée au cerveau par le nerf auditif sans sollicitation des cellules ciliées endommagées. Le cerveau reconstitue la nature du son et la personne déficiente auditive peut à nouveau entendre.



Figure 3 - Implant cochléaire

Attention : bien que cette technologie permette à de nombreuses personnes d'entendre à nouveau, elle ne fonctionne pas pour tous et exige un certain temps d'adaptation et un suivi orthophonique afin d'apprendre (ou réapprendre) à percevoir les sons et à parler de manière intelligible. Il subsiste une proportion de patients pour qui une intervention de ce type n'est pas concluante et peut parfois faire apparaître des acouphènes ou endommager le système auditif. Ceci explique que de nombreuses personnes nées sourdes ne souhaitent pas avoir recours à cette chirurgie.

Il est important de noter que les appareils auditifs ne reconstituent pas la totalité de la perception sonore et que l'audition recouvrée reste toujours de moins bonne qualité.

LES DIFFÉRENTS MOYENS DE COMMUNICATION

Il existe de nombreux moyens de communication différents pour les personnes déficientes auditives.

Les personnes devenues sourdes ou malentendantes sont familières de la langue française orale et écrite : il s'agit de leur langue maternelle et la perte auditive ne va que très peu influencer sur leurs capacités à se faire comprendre à l'oral. Avec le temps, l'articulation deviendra peut-être moins précise mais leur parole restera tout de même intelligible. Leur principale difficulté résidera dans la compréhension de la parole de l'Autre et exigera des aptitudes à la lecture labiale et l'utilisation de gestuelle co-verbale ou de Langue des signes. Ces personnes sont souvent appareillées, ce qui leur confère un confort appréciable en société même s'il leur est souvent nécessaire d'avoir recours à des aides techniques pour percevoir leur environnement sonore.

Les personnes nées sourdes ont une approche à la langue française différente. En effet, la construction de la parole orale s'est faite de manière totalement différente avec une aide orthophoniste et à travers une éducation bilingue (LSF/français). Pour la plupart, la Langue des signes française reste leur langue maternelle, totalement distincte de la langue française orale et écrite. Dès lors, un apprentissage du français écrit est nécessaire, comme il s'agirait d'apprendre une langue étrangère composée d'un alphabet totalement inhabituel telle que le mandarin ou le russe. Bien que de nombreux sourds profonds signent, il leur est tout à fait possible d'oraliser (communiquer oralement) et de lire sur les lèvres.

Toute personne déficiente auditive peut faire appel à différents moyens de communication à un moment donné (applications smartphone, synthèse vocale...). L'identification de ce/ces moyen(s) de communication privilégié(s) permettra une communication plus fluide et plus intelligible.

L'oral associé à la lecture labiale

Pour se faire comprendre, les personnes déficientes auditives peuvent avoir recours à l'oralisation :

- **la majorité des personnes déficientes auditives utilisent le français oral.** Le fait que 88 % du handicap auditif soit de l'ordre de l'acquis suggère que ces personnes ont eu accès au bain langagier dans leur jeune âge et ont appris à intégrer et à reproduire les phonèmes de la langue française. L'articulation est donc établie et la personne peut être comprise par son entourage ;
- **dans le cas d'une surdité profonde innée, il est tout de même possible d'apprendre à oraliser à l'aide d'un suivi orthophonique.** L'articulation sera parfois moins claire que pour une personne devenue sourde mais la parole restera néanmoins intelligible. Étant donné qu'une personne sourde profonde ne s'entend pas parler, le niveau sonore de la parole pourra être régulé pendant ces séances. Cette régulation requiert de la concentration

tout au long du discours, ce qui peut entraîner de la fatigue et occasionner parfois des déraillements de voix (intensité plus forte, cris aigus, etc.).

La lecture labiale, quant à elle, permet de comprendre environ 40 % de ce qui est dit par l'interlocuteur et s'acquiert avec de la pratique. La forme des lèvres, la position de la langue sur les dents ou le palais sont autant d'indices pour décrypter une syllabe. Cependant, certaines syllabes peuvent avoir la même articulation extérieure et se différencier uniquement par la position de la langue non visible par la personne sourde : ce sont les sosies labiaux (exemple : elle a mis son manteau pour sortir : manteau – menton). La suppléance mentale permettra alors d'opter pour un mot ou l'autre en fonction du contexte (on voit la personne enfileur un manteau) et de comprendre jusqu'à 80 % d'un échange, mais les malentendus ne sont pas rares. La lecture labiale est très souvent utilisée en support, même lorsqu'un appareillage reconstitue la majorité de l'environnement sonore.

Le code LPC : Langage Parlé Complété

L'image des mots sur les lèvres n'est pas toujours complète ; en effet, de nombreux phonèmes sont invisibles parce que leur articulation se fait avec un mouvement de langue derrière les dents ou au fond de la bouche sans mouvement des lèvres, par exemple les sons [r, k, g, s, d, n]. De ce fait, de nombreux mots ont la même image labiale et il n'est pas possible de les distinguer uniquement par la lecture labiale.

Dans certains cas, la mauvaise interprétation d'un son peut changer totalement le sens d'une phrase et peut entraîner des malentendus et des quiproquos. Par ailleurs, les images labiales ne sont pas toujours stables : certaines consonnes telles que [l, t, d, n] perdent leur lisibilité lorsqu'elles sont associées avec le son [ou] dans les mots « loup, tout, doux ». L'articulation de ces trois mots semble être la même : ce sont des sosies labiaux.

Par exemple, l'énoncé de macro-économie « le PIB a augmenté de 1,6 % » pourrait être compris « le PIB a augmenté de 1,10 % » puisque « six » et « dix » sont des sosies labiaux.

Pour permettre une réception totale du discours, le Langage Parlé Complété (LPC) a été importé en France dans les années 1970. Il s'agit d'un code manuel positionné près du visage et qui complète la lecture labiale. Le LPC permet d'utiliser cette dernière sans ambiguïté et de recevoir la langue orale, dans son intégralité, de façon visuelle.

Le LPC se décompose en deux parties :

- les clés : il s'agit de configurations de la main correspondant à des phonèmes de consonnes ;
- la zone du visage : chaque zone correspond aux phonèmes de différentes voyelles.

Couplé à la lecture labiale, le LPC permet de déduire quel sosie labial est énoncé par l'interlocuteur et de reconstruire ainsi le discours dans sa totalité.

Ce moyen de communication est très utilisé par les enfants nés sourds et est un tremplin à l'acquisition du français oral et écrit. Il s'avère très utile mais nécessite que les deux interlocuteurs

(sourd et entendant) le maîtrisent. De ce fait, il est peu utilisé en dehors du cercle familial et des écoles spécialisées puisqu'il est peu connu du grand public.

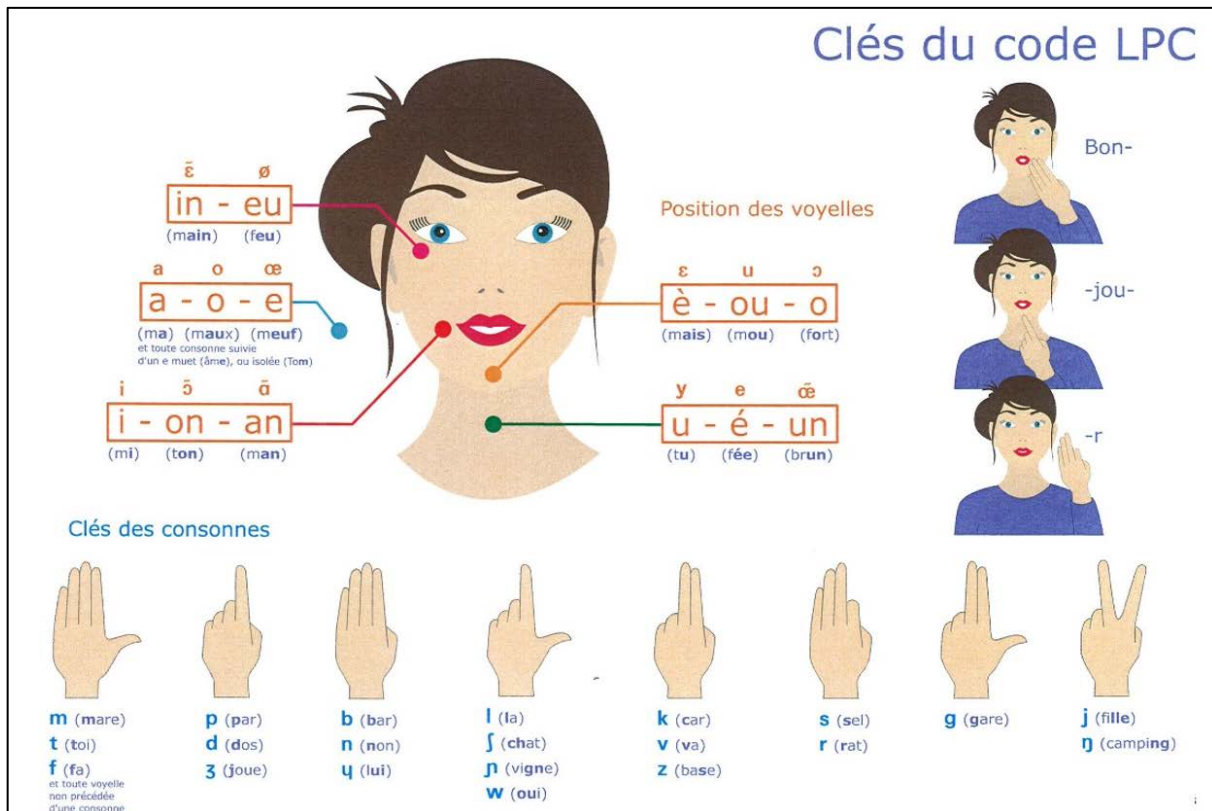


Figure 4 - Code LPC

La Langue des signes française

La Langue des signes française (LSF) est reconnue langue officielle depuis 2005 et représente la langue maternelle de la majorité des sourds de naissance. Cette langue vivante est basée sur la configuration des mains, de leur position dans l'espace et de l'expression du visage grâce aux mimiques faciales.

Attention : il est commun de qualifier la LSF de « langage des signes », or cette terminologie a pour conséquences de déshumaniser le Sourd signant. De ce fait, il est vivement conseillé de parler de « langue des signes » puisqu'elle dispose de toutes les caractéristiques linguistiques telles que :

- **Un alphabet et des signes :** la dactylogogie représente l'ensemble des lettres de l'alphabet et est utilisée pour épeler des noms propres ou des mots dont le signe n'est pas connu. Cependant, chaque mot est traduit par un signe.

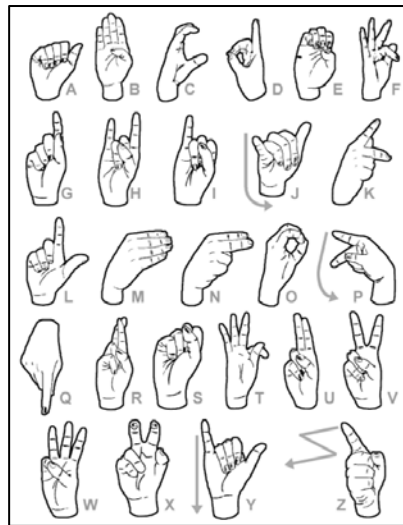


Figure 5 - Alphabet dactylogique

Par exemple, en dactylogogie, le terme « LSF » sera présenté par la succession de ces lettres :



Mais il sera aussitôt substitué par son signe :

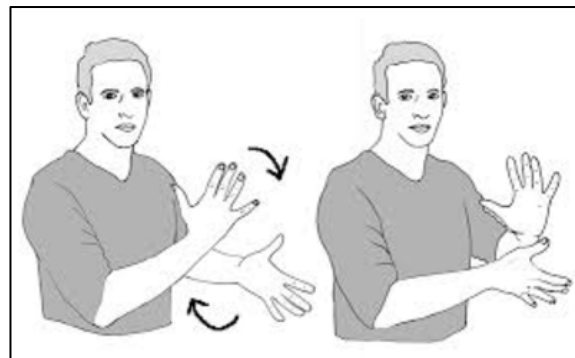


Figure 6 – le signe « LSF »

De la même manière, chaque prénom est d'abord épelé puis un signe spécifique est attribué à la personne. Ce dernier est personnel et fait référence à une caractéristique physique, à un trait de personnalité ou encore à une passion. Ce signe représente dès lors le prénom de la personne et sera utilisé à chaque fois qu'il lui sera fait référence.

- **Une syntaxe définie** : l'ordre des mots diffère du français. En effet, le sujet, le verbe et le complément ne seront pas positionnés de la même manière en LSF. La langue permet de se représenter le monde et de structurer sa pensée ; étant donné qu'il s'agit ici d'une langue différente, la conceptualisation de certaines notions fera appel à d'autres mécanismes.

- **Des temps verbaux** : le plan sagittal du corps définit un axe avant/arrière sur lequel les signes vont être positionnés. Si la personne sourde veut faire référence au passé, elle aura tendance à pointer ou signer vers l'arrière ; si en revanche elle veut imprimer un temps futur, elle signera vers l'avant. La position neutre du corps représente, quant à elle, le temps présent.
- **Des règles de grammaire** : le mouvement qui définit l'action, les gestes pronominaux, les verbes unidirectionnels ou pluridirectionnels, les expressions du visage, etc.
- **Une orthographe définie** et associée à la bonne configuration des mains et à leur position dans l'espace.
- **Une ponctuation et une prosodie** : les mimiques faciales permettent de véhiculer les états émotionnels mais aussi les pauses du discours. Elles peuvent également accompagner certains adjectifs : par exemple pour la phrase « un homme corpulent », il sera nécessaire de gonfler les joues pour rendre compte du physique du sujet.

La Langue des Signes n'est pas internationale !

En effet, comme pour toute langue orale, la langue des signes varie en fonction du lieu géographique, du pays, et sa construction est fonction de la culture de ce dernier et de son histoire. Il existe donc autant de langues des signes et de dialectes que de zones géographiques.

La proximité des langues est cependant plus importante entre langues des signes qu'entre langues orales. Par exemple, entre un Sourd français et un Sourd japonais, la communication sera plus aisée qu'entre un français et un japonais utilisant leur langue maternelle orale.

Questions / Réponses

Est-ce que les Sourds signant utilisent la lecture labiale ?

Oui, tous les Sourds de naissance l'utilisent puisqu'elle fait partie intégrante de la LSF. En effet, plusieurs mots peuvent avoir le même signe et ne seront différenciés que grâce à l'articulation de leur image labiale. Par exemple, les signes des mots « bonjour » et « merci » sont identiques. Pour les différencier, il est nécessaire de les articuler en même temps. De plus, tout comme pour les homonymes, le contexte de la phrase jouera un grand rôle dans la reconnaissance du mot.

Est-ce que le Sourd parle ?

Oui, un Sourd profond peut parler à condition qu'il ait été suivi par un orthophoniste et qu'il ait appris à oraliser. D'un point de vue terminologique, il est préférable de dire « la personne sourde signe » plutôt que « la personne sourde parle » puisqu'elle utilise la LSF.

Le français signé

Le français signé est la traduction mot à mot du français oral grâce aux signes de la LSF. Il s'agit donc d'une utilisation simultanée de la parole et de signes de la LSF placés dans l'ordre syntaxique de la langue française.

Par exemple, la phrase « ma sœur part par la porte de gauche » sera traduite de différentes façons selon la langue :

- l'ordre des signes en LSF sera le suivant : le signe « porte » en premier positionné sur la gauche. Puis le signe « sœur » accompagné du pronom personnel « ma ». Enfin, l'index levé en mouvement se dirigera vers la porte représentée en premier. Le sens du message passe ici par les signes mais aussi par le mouvement et la position spatiale des éléments ;
- en français signé, l'ordre des signes sera le même qu'en français : « ma » « sœur » « partir » « porte » « gauche ».

Le français signé est généralement utilisé par des personnes devenues sourdes mais peut tout à fait être compris par des Sourds de naissance.

Le FCSC : Français Complété Signé Codé

Le Français Complété Signé Codé est utilisé avec des jeunes enfants lors de l'acquisition du français. Le FCSC consiste à utiliser le Langage Parlé Complété dans toutes les interactions avec l'enfant, tout en le ponctuant de signes empruntés à la Langue des Signes. Il s'agit d'un « système visuel dynamique d'aide à l'acquisition d'une première langue parlée » et est souvent remplacé, par la suite, par le français oral, le LPC ou la LSF.

L'écrit

L'écrit peut être utilisé dans de nombreux cas par les personnes déficientes auditives, surtout par les personnes devenues sourdes ou malentendantes. Pour les Sourds signant, il s'agit cependant d'une langue étrangère : ceux n'ayant pas appris le français écrit lors de leur scolarité ou n'ayant pas suivi un enseignement bilingue (LSF/français) peuvent rencontrer quelques difficultés pour des phrases complexes. Néanmoins, la majorité de la population déficiente auditive (même innée) comprend le français écrit et peut l'utiliser pour communiquer.

Anecdote

L'invention des SMS (Short Message Service) était d'abord destinée à aider les personnes malentendantes à communiquer. Depuis 20 ans que cette technologie existe, elle a largement dépassé la cible initiale et fait partie intégrante des moyens de communication disponibles à ce jour.

CULTURE ET « MONDE DES SOURDS »

Longtemps persécutés durant le 19e et la première moitié du 20e siècle, les Sourds signant ont construit une véritable communauté, porteuse d'une culture et d'une langue propre.

Communément appelée « le Monde des Sourds », cette communauté a ses propres codes qu'il est nécessaire de connaître afin de comprendre et d'intégrer cette culture.

- Quand on parle d'une personne sourde comme « le Sourd », le mot Sourd porte une majuscule puisqu'il ne renvoie pas seulement au handicap mais qu'il fait référence à l'Histoire de la communauté. Il fait avant tout écho à l'identité propre de la personne, de la même manière que l'on définirait « le Français » comme individu.
- Les Sourds ne s'entendent pas : dès lors, l'intensité des bruits qu'ils produisent peut parfois être assez forte. De la même manière, une concentration est importante tout au long de la journée pour réguler le niveau sonore de la voix, il arrive alors parfois que certains rires ou cris se fassent entendre. Cela ne reflète en rien un manque de savoir-vivre, d'irrespect pour l'entourage ou encore une déficience intellectuelle.
- La LSF et la culture sourde impliquent une attention particulière aux mimiques faciales et donc aux traits du visage. Il n'est pas rare dès lors qu'un Sourd s'inquiète de l'état de ses camarades si ce dernier a l'air neutre. De la même manière, lorsqu'un Sourd signe, les mimiques faciales peuvent être très expressives compte tenu de l'intensité de l'émotion à véhiculer.
- Les Sourds sont, pour la plupart, très sociables et accueillent avec bienveillance l'intérêt des personnes entendant pour la LSF. Cette dernière est d'ailleurs très accessible et facilement praticable pour qui voudrait l'apprendre.
- Grâce aux technologies actuelles, les Sourds peuvent tout faire, même téléphoner ou participer à des réunions et prendre connaissance des interventions des participants.
- Les Sourds peuvent percevoir la musique grâce aux vibrations. Il n'est pas rare de voir des Sourds danser.

« L'ITINÉRAIRE » : SENSIBILISATION ET VIGILANCE

LES « SUPERPOUVOIRS » DES PERSONNES SOURDES

La vue

Les personnes déficientes auditives vont s'appuyer plus fortement sur leur vue pour capter l'information de leur environnement.

- De ce fait, la vision périphérique est généralement plus développée et va leur permettre de capter les mouvements environnants avec plus de finesse qu'une personne entendante.
- La vision centrale est également plus sensible et nécessite dès lors d'être préservée par un environnement lumineux adéquat (éclairage indirect et pas de contre-jour).

Les compétences cognitives

Pour toutes les raisons précédemment évoquées, une personne déficiente auditive doit prendre conscience et connaissance de son environnement sonore grâce à sa vue, tout en menant une seconde activité parallèle :

- lors d'un échange vocal, il lui sera nécessaire de lire sur les lèvres tout en prêtant attention au regard de son interlocuteur ou à quelque chose que ce dernier pourrait pointer durant la conversation ;
- lors d'une présentation PowerPoint ou d'un cours, il lui sera nécessaire de regarder la personne qui parle et le support dont elle parle ;
- lors d'un échange en groupe, elle devra constamment être attentive à qui prend la parole et être en capacité de raccrocher le discours instantanément ;
- etc.

De ce fait, la personne déficiente auditive est quasiment constamment en double tâche. Bien que cette faculté soit nécessaire, elle requiert énormément de concentration et peut engendrer une grande fatigue cognitive.

AIDES ET SOLUTIONS

Aides techniques

Boucle magnétique



Les prothèses auditives sont, pour la plupart, équipées d'une position T permettant de recevoir un champ magnétique. La boucle magnétique est un système d'aide (un câble électrique placé dans le sol, les murs ou le plafond) relié à la prothèse auditive et permettant d'entendre le son d'une source prédéfinie en évitant les bruits ambiants.

Ce câble formant une boucle est relié à un amplificateur et va générer un champ magnétique. Les ondes (sons) présentes au sein de la boucle vont être communiquées à la prothèse auditive, transformant le signal en son perçu par la personne malentendante. Ce système est généralement placé dans les grandes salles type amphithéâtres, les cinémas ou encore les lieux publics.

Boucle magnétique compacte pour accueil

Les banques d'accueil peuvent être équipées d'un appareil portatif compact de boucle magnétique, simple d'utilisation. Il permet d'échanger convenablement avec les visiteurs dans un rayon d'environ 1 mètre de portée.

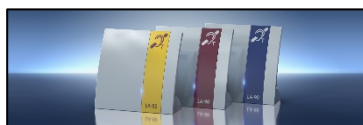


Figure 7 - Boucles magnétiques

Amplificateur individuel

Ces solutions reposent sur un traitement et une transmission numérique du son, valorisant la voix et atténuant les bruits de fond environnants. La distance de transmission entre un émetteur et un récepteur est de l'ordre de 30 mètres. Ces produits s'adaptent à toutes les personnes malentendantes grâce à différents accessoires (collier magnétique, casque ou écouteurs). Ils sont pratiques d'utilisations lors de réunions, d'échanges avec un groupe restreint de personnes ou pour les petites conférences/présentations.



Figure 8 - Amplificateur individuel

Système portatif individuel

Ces systèmes légers et mobiles permettent aux personnes malentendantes appareillées de « capter » le son dans les lieux et les salles où ils se trouvent et ce, d'une manière autonome. Ces systèmes de captation fonctionnent bien pour échanger avec des personnes « proches » lors de

réunions ou d'échanges dits de « proximité ». Ils restent moins coûteux que de multiples installations plus conséquentes. Cependant, dans des salles plus grandes ou lors de projection de

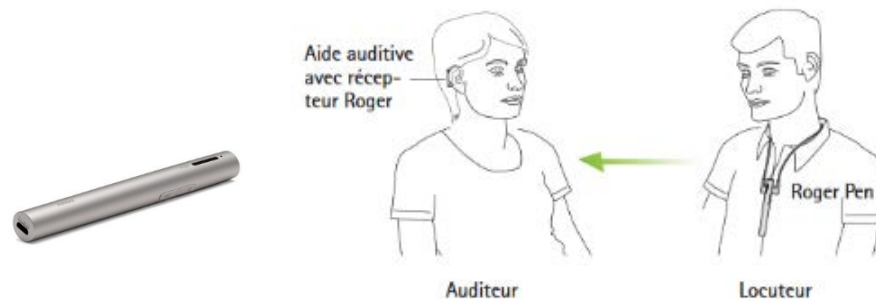


Figure 9 - Système portatif individuel

contenu vidéo (avec par exemple des enceintes en retrait), ces systèmes peuvent trouver leur limite si un autre émetteur n'est pas placé à proximité de la source sonore.

Mallettes émetteurs / récepteurs

Ce type de solution est intéressante dans les grandes salles de cours ou dans les amphithéâtres également. Cela permet d'équiper le ou les professeurs / conférenciers d'émetteurs (type microphone) et de proposer aux personnes malentendantes présentes dans la salle des récepteurs équipés de boucle magnétique.



Figure 10 - Boucle magnétique transportable

Sous-titrage

Les contenus vidéos préparés peuvent être sous-titrés afin de rendre l'information accessible. Dans le cas d'une intervention type conférence, il est possible de faire appel à de la transcription en temps réel par le sous-titrage en direct.

Plateforme de communication Sourd / Entendant

Ce dispositif permet la communication directe entre Sourd et Entendant, en face à face ou par téléphone, et ce sans avoir besoin de la présence physique d'un interprète. En effet, grâce à un système vidéo (type webcam) et à un microphone, la personne entendante peut parler directement à la personne déficiente auditive. La parole est transmise à l'interprète via le microphone puis ce

dernier retransmet l'information en LSF via une caméra vidéo. La personne sourde reçoit l'information visuelle et peut répondre à son tour. Ce dispositif s'avère très utile lors de communications à distance.

Synthèse vocale

La synthèse vocale est largement utilisée pour retranscrire la parole orale de manière écrite. De nombreux logiciels intègrent cette fonctionnalité pour permettre une meilleure communication en temps réel entre les différents interlocuteurs.

Applications Android et IOS

Aujourd'hui, de nombreuses applications permettent de créer des ponts entre personnes déficientes auditives et entendants. Parmi elle, beaucoup se proposent de rétablir la communication en faisant appel à de la reconnaissance vocale, telles que :

- **Ava** pour permettre aux Sourds de savoir qui parle en temps réel lors d'une conversation de groupe ;
- **Siri**, synthèse vocale largement utilisée dans la vie quotidienne ;
- **RogerVoice** pour permettre aux Sourds de téléphoner ;
- etc.

Passage à l'écrit

Le passage à l'écrit reste néanmoins le moyen le plus sûr de véhiculer un message. Il peut se faire sur papier, par SMS ou par mail. La bonne compréhension du message doit cependant toujours être vérifiée afin de ne pas créer de malentendus surtout si son destinataire est sourd de naissance.

Aides humaines

Interprète en Langue des Signes Française

Les interprètes en LSF suivent une formation diplômante et ont pour rôle de transmettre fidèlement le message de chacun des interlocuteurs. Le cadre déontologique de leur pratique les oblige à une prise de recul sur le discours de l'interlocuteur, mettant à part leur opinion personnelle sur la parole en elle-même. De plus, une personne entendante doit s'adresser à la personne sourde directement, sans passer par l'interprète. Dans le cas où la personne sourde n'aurait pas compris un propos, si ce dernier n'est pas reformulé par la personne entendante, il ne revient pas à l'interprète d'expliquer le message mais uniquement de restituer fidèlement ce qui est dit. Leur rôle est d'assurer une bonne réception du discours véhiculé.

S'agissant des cours en langue étrangère (anglais par exemple), il est possible d'identifier des interprètes anglais / langue des signes françaises.

Interface de communication

Les interfaces de communication sont des personnes ne disposant pas d'une formation certifiante. De ce fait, leur positionnement professionnel relève beaucoup de celui de médiateur : ils sont souvent concertés pour réexpliquer le propos ou le périphraser jusqu'à ce que la personne sourde ait compris le sens du message. Leur rôle est d'assurer une bonne compréhension finale du discours véhiculé.

Vélotypiste

Le vélotypiste transmet le sous-titrage de la parole orale en temps réel, et ce grâce à un vélotype. Il s'agit d'un outil performant qui permet d'écrire à la vitesse de la parole en utilisant l'écriture syllabique.



Figure 11 - Vélotype

Preneur de notes

Le preneur de notes écrit simultanément tout ce qui est dit à l'oral, de manière très rapide, afin de fournir un support écrit à la personne déficiente auditive.

« L'ARRIVÉE » : INDICATIONS ET PRÉCONISATIONS

FAIRE COURS À UN ÉTUDIANT DÉFICIENT AUDITIF

Première rencontre et accueil

La première rencontre avec un étudiant déficient auditif doit permettre d'identifier ses besoins et son mode de communication privilégié. En effet, les moyens de compensation ne seront pas les mêmes suivant le type et le degré de surdité, la langue utilisée et la personnalité de l'étudiant.

D'une manière générale, le plus gros écueil à éviter est celui du malentendu. Beaucoup de personnes déficientes auditives n'oseront pas (re)demandeur une information. De ce fait, il est important de veiller à ce que l'information orale soit systématiquement véhiculée de manière écrite à l'étudiant.

Pendant le cours

1. Les bonnes pratiques

- Permettre à l'étudiant déficient auditif, s'il le souhaite, **d'occuper le 2^e ou 3^e rang**. Cette position stratégique lui permettra d'être suffisamment proche du professeur pour pouvoir lire sur ses lèvres, mais également d'avoir une vue sur certains de ses camarades pour pouvoir apprécier les interventions orales et les mouvements de la classe. En cas d'alerte incendie par exemple, il est important que l'étudiant puisse percevoir les premiers gestes de ses camarades pour être en condition d'évacuation aussitôt qu'il est nécessaire (une alarme lumineuse couplée à l'alarme sonore pourra l'avertir de l'urgence).
- Concernant les mesures de sécurité relatives aux alertes incendies, **des flashes lumineux et des bracelets vibrants permettent de transmettre ces informations d'urgence** à un étudiant sourd.
- Positionner l'étudiant **dos à la fenêtre afin qu'il ne soit pas ébloui** (la sensibilité rétinienne peut être importante suivant les personnes) et afin qu'il ne soit pas gêné par le contre-jour pour lire sur les lèvres au moment des prises de parole des uns et des autres. De manière générale, il est important de ne jamais tourner le dos à une source lumineuse lors d'un échange avec une personne déficiente auditive.
- **Toute information orale doit être systématiquement retranscrite par écrit** afin d'être transmise à la personne déficiente auditive. Les informations de début ou de fin de cours sont souvent oralisées alors qu'il subsiste un bruit ambiant important (bruits des tables et des chaises, bruits des sacs, bavardages, etc.). Cela peut être très gênant pour une personne appareillée. Dès lors, ces échanges pourront être communiqués à l'écrit au tableau ou envoyés par mail.

- **Attention** : une information qui paraîtrait futile peut s'avérer être d'une grande importance pour l'étudiant sourd. Il est important de ne pas juger soi-même de la pertinence ou non de cette dernière.
- Dans le cas où **un échange serait assisté d'un interprète, il est important de s'adresser directement à l'étudiant sourd**. En effet, l'interprète ne fait pas office d'interlocuteur : son rôle est de veiller à ce que le discours soit perçu par le Sourd. Par souci de respect pour ce dernier, le discours pourra lui être directement adressé et sera traduit en temps réel par le professionnel en LSF.
- Afin de ne pas effrayer l'étudiant sourd, il est important de **toujours arriver de face lorsque l'on souhaite l'interpeler**. En effet, la personne sourde n'entend pas les indices sonores d'une présence (bruits de pas, respiration, etc.), elle risque d'être surprise voire très effrayée si elle sent, par exemple, une main sur son épaule sans avoir reçu l'information visuelle en premier.

2. Les écueils à éviter

- Laisser l'étudiant déficient auditif de côté par peur d'être maladroit : de nombreuses personnes entendant ne savent pas comment appréhender le handicap auditif. Beaucoup craignent de ne pas être compris ou de ne pas se faire comprendre, ce qui engendre une fuite des échanges et ce qui peut participer à l'isolement de l'étudiant sourd ou malentendant. Des sentiments tels que la peur de mal faire, la démotivation, la pudeur ou l'inertie peuvent empêcher toute forme de communication. **La meilleure manière de désamorcer ce genre de sentiment est de passer par l'écrit** pour communiquer et d'adopter une attitude bienveillante et non infantilisante.
- Il est très important de **ne pas infantiliser l'étudiant déficient auditif**. Par exemple, une sur-articulation ou le fait de parler fort participent à une forme de méconnaissance du handicap auditif. L'étudiant sourd est capable et ne présente pas de déficience intellectuelle : il est donc nécessaire de le considérer avec respect.
- **La sur-articulation est à éviter** : en effet, elle déforme l'image labiale des mots et ces derniers sont alors difficilement reconnaissables lorsque l'étudiant lit sur les lèvres de son interlocuteur. Il est conseillé de parler normalement, ni trop vite ni trop lentement.
- De la même manière, **parler fort à une personne sourde ou malentendante est vivement déconseillé**. Une personne sourde n'entendra pas ce qui est dit et une personne malentendante appareillée recevra l'information sonore de façon amplifiée dans ses prothèses auditives. Cela peut être gênant et parfois même très douloureux.
- Il est courant pour une personne sourde de se voir proposer du braille ; or ce système d'écriture tactile est destiné aux personnes déficientes visuelles. Un étudiant déficient auditif, quant à lui, peut tout à fait percevoir l'information de manière visuelle et lire le français écrit.
- Afin de permettre une lecture labiale la plus claire possible, il est important de **garder la bouche bien visible** (éviter la main devant la bouche, les écharpes, la moustache

proéminente, etc.) et d'éviter de déformer les images labiales (ne pas mâcher de chewing-gum en parlant, éviter de parler la bouche pleine, etc.)

- Comme expliqué précédemment, il est important de **ne jamais juger soi-même de la pertinence d'une information**. Par exemple, omettre de passer une information orale par écrit en pensant que « ce n'est pas important et que ce n'est pas grave si l'étudiant n'a pas l'information, cela ne le concerne pas ».
- Il est également important de **ne jamais tourner le dos à l'étudiant en parlant** : par exemple, parler en écrivant au tableau ou en pointant une information projetée. Il est important que l'étudiant puisse toujours voir le visage de l'interlocuteur et que ce dernier soit positionné dans sa direction. De la même façon, des déplacements en salle de cours, dos à l'étudiant, doivent être évités.

3. Quelques astuces à la communication

- Pour interpeler une personne déficiente auditive, il est important de renoncer au réflexe du comportement sonore (par exemple l'appeler de loin ou crier son prénom). En effet, les sens privilégiés pour recevoir l'information sont ici la vue et le toucher. Par exemple, **éteindre et rallumer la lumière de la salle permettra d'attirer l'attention de l'étudiant** et de capter son regard. De la même façon, les vibrations à travers différentes surfaces (taper du pied sur le sol, toquer contre un mur ou sur une table) propageront l'information et éveilleront l'attention du sujet.
- **Lors d'un échange en groupe, il est important de ne jamais couper la parole** de la personne qui parle. En effet, cela requiert une grande concentration pour la personne déficiente auditive d'identifier l'orateur et de raccrocher le discours. En coupant la parole, ce fil conducteur est rompu et l'étudiant doit parcourir le groupe des yeux pour identifier l'interlocuteur : la plupart du temps, ce dernier a déjà entamé son discours et l'on assiste à une grande perte d'informations pour le Sourd. Pour cette raison, il est nécessaire de veiller à prendre la parole chacun son tour et à lever la main pour annoncer son éventuelle intervention. Par ailleurs, le professeur pourra pointer du doigt la personne qui prend la parole afin que l'étudiant déficient auditif puisse raccrocher le discours sans difficultés.

Évaluation des étudiants déficients auditifs

L'évaluation orale des étudiants déficients auditifs pourra nécessiter la présence d'interprète ou d'interface de communication si l'étudiant déficient auditif utilise la LSF comme langue maternelle. Dans le cas d'une surdité non profonde, si l'étudiant oralise et qu'il utilise la langue française pour communiquer, les différentes aides techniques pourront être proposées lors de l'évaluation.

S'agissant de l'évaluation écrite, et suivant la maîtrise du français écrit de la part de l'étudiant déficient auditif, le contenu de l'énoncé pourra être formulé de façon plus claire grâce notamment à la technique du Facile à Lire et à Comprendre (voir plus loin).

Toute information communiquée durant l'épreuve (heure, temps restant, etc.) devra être écrite au tableau ou communiquée sur papier à l'étudiant déficient auditif.

Un tiers-temps pourra être proposé à l'étudiant pour le bon déroulement de son examen.

RENDRE SES COURS ACCESSIBLES

La diffusion des supports

Compte tenu du volume de cours suivis par les étudiants de Sciences Po, plusieurs bonnes pratiques de la part des enseignants sont vivement conseillées :

- **Envoyer les cours une semaine à l'avance minimum** afin de permettre à l'étudiant déficient auditif d'en prendre connaissance et de s'en imprégner. Cela lui permettra d'être déjà informé du contenu lors du cours et il pourra se concentrer préférentiellement sur le discours du professeur en lecture labiale sans faire de nombreux allers-retours avec le support de cours. Ceci réduira considérablement le temps passé en double tâche et optimisera la concentration et la rétention d'informations de l'étudiant. Enfin, cela permettra de réduire l'énergie consacrée au suivi d'un cours et par conséquent la fatigue subie.
- De la même manière, **transmettre la liste des textes à lire ainsi que les exercices à faire chaque semaine pour la suivante (une semaine minimum)**. En effet, les étudiants sourds dont le français écrit n'est pas la langue maternelle peuvent éprouver des difficultés à la compréhension de ce dernier. Le temps de lecture pour être certain d'en saisir fidèlement le sens peut être plus important.
- **Sous-titrer les contenus sonores des vidéos projetées en cours ou transmettre une transcription écrite** à l'étudiant lorsque cela n'est pas possible.
- Lorsque cela est envisageable, **des contenus en LSF pourront être proposés aux étudiants sourds signant** (dans ce cas, il est important de s'assurer avant du moyen de communication utilisé).

Supports et accessibilité numérique

L'accessibilité au handicap doit également permettre à tous d'accéder à l'information de manière autonome, quel que soit le support. L'accessibilité numérique consiste à proposer des contenus (documents bureautiques, sites et applications web) accessibles en ligne. Pour accéder à l'information, les personnes en situation de handicap utilisent des technologies d'assistance adaptées à leur handicap. Le *Web Accessibility Initiative* (WAI) pose les standards du web et propose des critères d'évaluation des interfaces numériques. Ces critères sont répartis par familles, de la famille A à la famille AAA (meilleur niveau) en fonction du degré d'accessibilité de l'interface. Ces recommandations pourront être utilisées pour les interfaces propres à Sciences Po. Pour faciliter l'usage des écrits sur papier ou sur le web, voici quelques bonnes pratiques à maîtriser.

1. Rédactionnel

- Pour les surdités profondes de naissance, et selon la maîtrise du français de l'étudiant sourd, il est conseillé d'utiliser **des phrases courtes, comportant peu de propositions**.

Lorsqu'il s'agira d'échanger avec l'étudiant (par mail par exemple), les messages les plus efficaces seront ceux qui mettront d'emblée en avant l'information principale du texte.

Avant

« Nous vous prions de vous présenter au bâtiment A pour la passation de votre examen d'économie le jeudi 7 novembre 2017 à 10h ».

Après

« Convocation pour examen d'économie le jeudi 7 novembre 2017, à 10h, bâtiment A ».

- À la première utilisation d'un sigle ou d'un acronyme, donner sa forme développée.
Exemple : l'OMS (Organisation mondiale de la Santé).
- **Expliquer les abréviations.**
- Le FALC (Facile à lire et à comprendre) est un système de règles permettant de rendre le contenu écrit accessible et facilement intelligible. La majorité de ses recommandations s'adressent aux personnes déficientes intellectuelles, cependant certaines peuvent s'avérer très utiles pour des personnes sourdes :
 - éviter les métaphores ;
 - employer des mots usuels dans le discours et expliquer les mots compliqués ;
 - utiliser des phrases actives plutôt que des phrases passives. Par exemple, il conviendra d'écrire « le professeur vous enverra un mail pour la date de convocation » plutôt que « il vous sera envoyé un mail pour vous tenir informé de la date de convocation ».

Attention : il ne s'agit pas ici d'infantiliser ou de dévaloriser les capacités des étudiants sourds mais bien d'anticiper des situations éventuelles de malentendus en veillant à la bonne compréhension du message véhiculé.

2. Graphisme

- **Assurer un contraste suffisant entre la couleur du texte et celle de l'arrière-plan.** Le taux de contraste entre deux couleurs doit toujours être de 70 % minimum. En effet, la sur-sollicitation de la vue par les personnes déficientes auditives peut entraîner une fatigue oculaire importante. Les recommandations concernant les contrastes sont essentielles. Le texte noir sur fond blanc (contraste maximal) est idéal.
- Certains outils d'aide à la mesure du contraste sont disponibles gratuitement en ligne et donnent l'indice de contraste entre deux couleurs. Si le document requiert l'utilisation de couleur, veiller à ce que le contraste entre la police d'écriture et le fond soit suffisant. Dans le cas contraire, il est possible de jouer sur le contraste, en graissant la police par exemple, accentuant ainsi l'impact de la typographie.
- **Utiliser des polices sans empattements dites sans serif telles que Verdana ou Arial, imposées par la charte graphique de Sciences Po.** Ce sont les polices « bâtons ».

- Éviter d'utiliser les lettres majuscules pour formuler une phrase entière, le soulignement et l'italique mais **privilégier plutôt le gras si besoin de marquer une différence avec le reste du texte.**

3. Traitement de texte

Les recommandations suivantes sont praticables dans tous les logiciels de bureautique : Word, Google Doc, OpenOffice, LibreOffice... Ces recommandations s'appliquent pour les étudiants maîtrisant peu le français écrit puisqu'elles permettent de structurer le document et de le parcourir plus aisément.

- Donner un nom clair et signifiant à son fichier.
- **Compléter les propriétés du fichier** : titre, auteur, langue utilisée.
- **Utiliser systématiquement les styles dans Word** pour indiquer la hiérarchisation (le niveau) des titres (titre 1, titre 2, titre 3...). Le titre du document est en style « titre ».
- Ne pas sauter de niveau (ne pas passer d'un titre 1 à un titre 3, par exemple).
- **Insérer une table des matières dans le document** : grâce aux titres stylés, son intégration et sa mise à jour sont automatiques.

4. Contenu vidéo ou audio

Fournir une alternative textuelle à tout contenu audio, qu'il s'agisse de vidéo ou de fichiers audio :

- du **sous-titrage si la bande son est pré enregistrée** ;
- de la **vélotypie si le discours est en direct** ;
- une retranscription fidèle du discours sur papier si ce dernier est enregistré et que le sous-titrage n'est pas possible ;
- une **traduction en Langue des Signes Française** par l'ajout d'une vidéo au contenu multimédia.

5. Web et interfaces

Sciences Po fait appel à différentes interfaces pour que les professeurs puissent diffuser et y déposer leurs cours et documents pédagogiques.

Dans la mesure du possible, il serait très important de les rendre accessibles aux personnes déficientes auditives :

- **Google Drive** est un outil collaboratif qui permet le partage et la modification de fichiers textes en direct ;
- **Moodle** permet la consultation, par les étudiants, de cours déposés par les enseignants ainsi que de questionnaires ou d'exercices avec la possibilité de répondre en ligne directement. Il n'est pas accessible dans l'état mais cet axe d'amélioration pourrait être très bénéfique aux étudiants déficients visuels ;
- certains **MOOC vidéo sont disponibles avec un sous-titrage et une transcription du texte**. Si des graphiques ou autres images étaient diffusés sur la vidéo, il conviendrait de les rendre accessibles par la mise en place de vidéo description ;

- la base de données **Cairn** recense un grand nombre de documents PDF auxquels pourront être appliqués les préconisations de mise en accessibilité mentionnées précédemment ;
- la plateforme *Corps Economics* ainsi que *Ebooks* recensent également un volume important de documents ;
- la plateforme de E-learning anglais offre un mode de transmission pédagogique essentiel pour comprendre la méthode des exercices proposés. De ce fait, la mise en accessibilité de cette dernière serait très pertinente.

Dans le cas où il serait nécessaire de créer un site dédié à Sciences Po ou une interface spécifique, plusieurs conseils s'appliquent. Un code HTML correct suffit, s'il est conforme, en France, aux exigences du RGAA (Référentiel général d'accessibilité des administrations). L'accessibilité est prise en charge par la technique du site mais aussi par les textes. Pour ceux-ci, les recommandations vues précédemment s'appliquent également (structurer le contenu par les niveaux de titre, accentuer les majuscules, expliquer les sigles et acronymes, fournir une alternative aux images, ne pas insérer de lignes blanches, etc.) mais aussi :

- utiliser un outil ou un thème accessible lors de la création de son propre site ;
- fournir une alternative visuelle à toute information sonore : il peut s'agir de bips sonores, de clics, de contenu audio, de podcast, de vidéo, etc. ;
- pour les vidéos : ajouter, dans la langue originale, le sous-titrage et la transcription textuelle intégrale.

CONCLUSION

Sciences Po s'inscrit dans une démarche inclusive permettant à chaque étudiant d'accéder aux mêmes chances et de développer ainsi ses pleines capacités au regard des exigences de cet établissement. Dans ce contexte, cette fiche a pour objectifs de recenser le maximum d'informations concernant la déficience auditive et les moyens de compensation existants.

Compte tenu de la vitesse de création de nouveaux outils technologiques, les solutions présentées ici ne sont pas exhaustives et pourraient évoluer prochainement grâce aux nouvelles techniques.

Les préconisations énoncées dans ce document se veulent les plus générales possibles afin de permettre à chaque enseignant de puiser les outils adaptés et propres à sa charge de travail, son volume de cours et le temps disponible à la préparation des cours.

Cette sensibilisation du corps enseignant et administratif (ainsi que des personnes responsables des travaux de maintenance des bâtiments) participe à l'élaboration d'un environnement capacitant pour tous les étudiants, qu'ils soient valides, handicapés ou en situation de handicap.

La déficience auditive ne rend pas l'étudiant incapable. La LSF traduit d'ailleurs le verbe « écouter » par un signe proche de l'œil.



Figure 12 – « Écouter » en langue des signes

Cela montre que l'information peut être perçue et traitée dans sa totalité ; seul le canal de réception change. La vue remplace l'audition et de nombreux moyens de compensation rendent la communication possible.

CRÉDITS

BROCHURE



Document réalisé par Ensinia, cabinet conseil spécialisé en accessibilité, ergonomie et spaceworking

42 bis rue de Silly – 92100 Boulogne-Billancourt

Contact : contact@ensinia.fr – Tél : 06 09 14 18 38

ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Schéma de l'appareil auditif humain

Figure 2 - Contour d'oreilles et prothèse intra-auriculaire – Photographie tirée du site du fabricant Starkey www.starkey.com

Figure 3 - Implant cochléaire - Photographie tirée du site du fabricant Cochlear www.cochlear.com

Figure 4 - Code LPC - Tableau tirée du site de l'ALPC (Association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française parlée complétée) www.alpc.asso.fr

Figure 5 - Alphabet dactylologique - Alphabet manuel LSF d'après Albert Taboat

Figure 6 – Le signe « LSF » - Dessin www.anne-goudenove.com

Figure 7 - Boucles magnétiques - Photographie tirée du site www.surdicite.fr

Figure 8 - Amplificateur individuel - Photographie tirée du site www.comfortaudio.com

Figure 9 - Système portatif individuel - Photographie tirée du site www.phonak.fr/phonak-roger

Figure 10 - Boucle magnétique transportable - Photographie tirée du site www.acceciaa.com

Figure 11 – Vélotype - Photographie tirée du site www.velotype.com

Figure 12 – « Écouter » en langue des signes - Photographie tirée du site www.elix-lsf.fr

